Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_104-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 104

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 20** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Madame Sophie SOULOUMIAC.

ABSENTS : Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Gisèle THIEULANT représentée par Madame Marie-Christine HELGEN, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 – 104 – Urbanisme – Acquisition de la parcelle F1314

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves MACE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la commune d'acquérir la parcelle cadastrée F1314, située au 6 Rue de Bel Air et appartenant à Monsieur POIGNAND Thomas et Madame RICHEUX Alicia. Cette partie permettra d'élargir le passage d'entrée du futur lotissement prévu aux anciens ateliers municipaux. La surface concernée est de 40 m².

Il a été demandé un avis aux domaines.

Ceux-ci ont estimés ce bien HT à 10 €/m2 avec une marge d'appréciation de 10% le 19 septembre 2025, soit 400 € hors taxes et frais.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier présenté en commission urbanisme **le mardi 4 novembre 2025**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne un accord de principe pour l'acquisition de la parcelle F1314,**
- **Acquière cette parcelle à Monsieur POIGNAND et Madame RICHEUX au prix de 10 €/m²,**
- **Dit que les frais notariés liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune,**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_104-DE

- **Dit que les frais de bornage liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune,**
- **Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

M. COMPAIN Olivier

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BLOUIN.